

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert
du lundi au vendredi
de 8h à 12h

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026-24-CT

Le Maire de la Commune de BARFLEUR,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

Vu la demande de l'entreprise KARÉ Productions représentée par Madame Marianne GERMAIN, 1 Rue Gabriel Laumain, 75010 PARIS,

Considérant la sécurité à mettre en place Rue Paul Placide, Rue Saint Nicolas, Rue du Puits, au parking du Vieux Colombier, et Rue de la Blanche Nef, relative au tournage de prises de vues,

ARRÊTE :

Article 1 : En raison du tournage de prises de vues :

- La circulation et le stationnement seront interdits Rue Paul Placide, Rue Saint Nicolas (de l'église jusqu'à l'intersection de la Rue Paul Placide) et Rue du Puits (jusqu'au front de mer) du lundi 1^{er} juin 2026 à 18h jusqu'au mercredi 3 juin 2026 à 23h30.

Article 2 : Le stationnement sera interdit Rue de la Blanche Nef (le long de la Salle Polyvalente) du dimanche 31 mai 2026 à 18h jusqu'au mercredi 3 juin 2026 à 23h30.

Article 3 : Le stationnement sera interdit sur le parking du Vieux Colombier du dimanche 31 mai 2026 à 18h jusqu'au mercredi 3 juin 2026 à 23h30.

Article 4 : La signalisation sera effectuée par les ouvriers communaux.

Article 5 : Le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 29 mai 2026

Pour le Maire empêché

Betty LE GUILLOU



Mairie de Barfleur – 66 Rue Saint Thomas Becket – 50760 BARFLEUR

Tel : 02.33.23.43.00

Fax : 02.33.23.43.09

Mail : secretariat@barfleur.fr